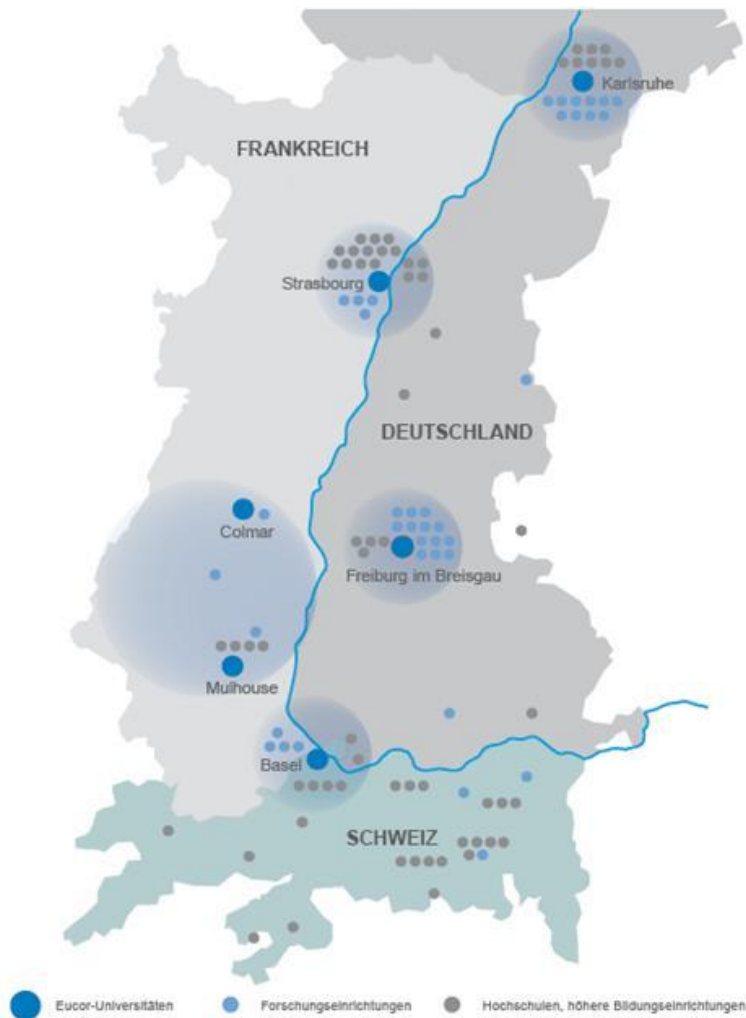


Document de réflexion

Universités européennes



Approuvé par l'Assemblée du Campus européen du 19/12/2017

Document de réflexion *Universités européennes*

Dans son discours sur la politique européenne à la Sorbonne le 26 septembre, le Président de la République française, Emmanuel Macron, a proposé de créer au moins 20 *Universités européennes* d'ici 2024.

Réaliser cette vision de la politique européenne requiert que l'Union Européenne et les pays membres mettent à disposition de substantielles subventions destinées à la mise en place et au développement durable d'*Universités Européennes / European Universities*.

Le présent document propose d'accorder un soutien institutionnel en tant qu'*Universités Européennes / European Universities* à certaines alliances territoriales, régionales et thématiques d'universités, alliances institutionnalisées et constituées de 4 à 6 établissements d'enseignement supérieur d'au moins trois pays membres de l'Espace Européen de l'Enseignement supérieur (EEES) .

Un préalable à ce soutien en tant qu'*Université européenne / European University* est d'apporter la preuve de l'excellence des partenaires concernés dans les domaines de la recherche et de l'enseignement, d'un développement positif avéré de leur coopération antérieure, de réelles structures de gouvernance transfrontalière, d'un développement stratégique cohérent ainsi que de l'effet sociétal important que l'on peut attendre de l'alliance universitaire.

Les objectifs de la création d'*Universités européennes / European Universities* sont de:

- promouvoir l'intégration européenne dans les domaines scientifiques, culturels et sociétaux,
- assurer la position prééminente de l'espace européen de la recherche et de la formation dans un contexte de concurrence mondiale,
- promouvoir et diffuser l'excellence scientifique de cet espace européen,
- augmenter la capacité d'innovation et le degré d'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur européens,
- renforcer l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur d'Europe,
- promouvoir le potentiel d'innovation et de compétitivité ainsi que de croissance économique dans les régions européennes, en particulier transfrontalières.

Pour que les mesures promotionnelles proposées permettent d'obtenir l'effet souhaité durablement, des dotations d'environ 10 à 20 millions d'euros annuels par alliance universitaire apparaissent nécessaires. Ceci correspond à peu près au soutien financier accordé aux groupements d'universités dans le cadre de la stratégie d'excellence en Allemagne.

Comme exemple de lancement réussi d'une *Université européenne / European University* fondée sur une base territoriale, il est possible de se référer au groupement d'*Eucor – Le Campus européen* qui réunit les Universités de Bâle, de Fribourg-en-Brigau, de Haute Alsace, de Strasbourg et le Karlsruhe Institut für Technologie. Créé en 1989 en tant que Confédération des Universités du Rhin Supérieur, Eucor - Le Campus européen a considérablement intensifié sa coopération au cours des dernières années pour aboutir en 2015 à la création d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) et donc à l'acquisition de sa propre personnalité juridique. Actuellement le Groupement procède pas à pas à l'élaboration d'une planification structurelle cohérente. La stratégie en matière de recherche est déjà partiellement en cours de concrétisation. Le financement du Groupement actuellement basé en partie sur des contributions propres des universités membres, l'est cependant pour l'essentiel sur des fonds de programmes volatils. La durabilité de cette coopération approfondie n'apparaît donc actuellement pas assurée.

**1. Les chances des alliances institutionnalisées d'établissements d'enseignement supérieur:
« Universités Européennes » / «European Universities »**

Porteurs et promoteurs de l'idée européenne

Les Universités Européennes sont un instrument efficace pour renforcer l'identification des citoyens et citoyennes avec le projet européen, pour promouvoir l'intégration économique et politique ainsi que d'en consolider l'idée au sein des sociétés européennes. Elles promeuvent le dialogue critique et ouvert entre les chercheurs /chercheuses et les enseignant(e)s européen(ne)s et peuvent ainsi devenir le lieu d'un renouveau du projet européen. Déjà dès les premières années de l'intégration européenne, la création d'instituts européens d'enseignement supérieur (Collège d'Europe, 1949; European University Institute, 1955) a été le signe d'un élan vers une Europe de paix et de prospérité.

Les Universités Européennes rénovent le concept classique de formation de la tradition européenne pour le transférer dans le système scientifique du 21^{ème} siècle en suscitant l'échange interculturel et le dialogue approfondis par-delà les frontières. Elles forment leurs étudiant(e)s à devenir des citoyen(ne)s européen(ne)s qui par l'expérience tirée de l'intensité de leurs rencontres, de leurs échanges, et de leur coopération, ont acquis une capacité de réflexion et d'autoréflexion ainsi que de compréhension d'autres points de vues.

Garantes de la position prééminente de l'espace européen de la recherche et de l'enseignement dans le contexte de concurrence mondiale

Dans le système de recherche différencié du futur, les groupements et réseaux ayant une orientation stratégique et constitués entre entités scientifiques, économiques et d'autres acteurs joueront un rôle sans cesse plus important. L'évolution des dernières décennies montre l'ascension au sein du système d'enseignement supérieur mondial d'acteurs d'une extrême solidité financière, pour partie soutenus par l'Etat. Certaines universités de l'espace asiatique, en particulier, en renforçant stratégiquement leur profil – et grâce à l'investissement financier correspondant - ont rejoint le peloton de tête des universités de renommée mondiale. Seule une petite minorité d'universités d'Europe continentale est préparée à la compétition mondiale pour attirer les meilleurs cerveaux et les meilleures idées; les efforts européens pour différencier horizontalement (selon les domaines scientifiques) et verticalement (en fonction du volume et de la qualité de leur recherche) les universités (Initiative excellence allemande, Initiative d'excellence française, IDEX) ont réagi à ce nouveau défi, mais faute de puissance financière et en partie de durabilité de leurs efforts n'ont abouti jusqu'à présent qu'à des effets plutôt symboliques. Seuls des acteurs ayant la taille et la visibilité requises pourront contribuer à façonner activement le système d'enseignement supérieur mondial du futur.

Il existe aussi des raisons inhérentes à la science qui exigent une mise en réseau plus étroite des établissements d'enseignement supérieur. La complexité des questions relatives au futur des sociétés modernes et globalisées exige plus que jamais de mettre étroitement en réseau des compétences scientifiques spécifiques. Cette concentration de la compétence scientifique semble surtout être le cas dans des régions du savoir dotées d'une forte densité d'établissements d'enseignement supérieur (voir par ex. la décision du Ministère fédéral allemand pour l'Education et la Recherche (BMBF) d'attribuer l'Institut allemand de l'internet à un consortium à Berlin et dans le Brandebourg). La création de

grandes infrastructures de recherche exige plutôt, vu la durée des travaux, de l'utilisation prévue ainsi qu'en raison des coûts d'investissement et de fonctionnement élevés, une étroite coopération transrégionale. La mise en place d'infrastructures de recherche transfrontalières augmente considérablement l'attractivité d'une région pour les scientifiques de pointe et la relève scientifique; elle signifie un gain considérable pour les sites scientifiques respectifs. Des investissements communs dans les infrastructures de recherche et les priorisations correspondantes exigent des structures de gouvernance durables et fiables qu'une *Université européenne/ European University* peut offrir.

Les *Universités européennes/ European Universities* permettent d'autre part de mettre en relation de manière fructueuse des compétences et expériences spécifiques des différentes universités européennes dans le domaine de la formation universitaire et d'autre part de tester des nouvelles formes d'enseignement axé sur la recherche. Les défis sociétaux du 21^{ème} siècle requièrent plus que jamais des compétences comme une pensée critique et réflexive, une capacité d'analyse constructive et une conscience pour les problématiques éthiques et interculturelles. Grâce au développement commun de méthodes et de formats innovants de formation axée sur la recherche, les *Universités européennes/ European Universities* peuvent devenir un pilier central de la modernisation de l'espace de formation européen.

Moteurs du développement régional et instruments du développement de régions frontalières

Par la promotion d'*Universités européennes/ European Universities* établies sur un territoire ou une région, on s'attend à des impulsions positives pour la croissance et l'emploi dans les régions européennes. De telles *Universités européennes/ European Universities* sont, au meilleur sens du terme, des réseaux transfrontaliers de et pour la région dans laquelle elles interviennent. La proximité géographique est ici plus qu'un argument pour la facilitation de la mobilité. Dans les zones frontalières elles promeuvent l'intégration européenne et fortifient l'espace scientifique et économique. L'intensité des synergies entre des acteurs créatifs des établissements d'enseignement supérieur et des entreprises, leur permettent de reprendre des priorités définies pour les politiques régionales de cluster et de les développer dans le cadre du triangle scientifique que constituent formation, recherche et innovation. Par un développement de profils correspondants et de structures de transfert performants, les *Universités européennes/ European Universities* peuvent mettre à profit leur extraordinaire potentiel d'innovation et devenir la base d'une spécialisation intelligente (smart spécialisation) de régions et soutenir les politiques de cluster transfrontalières correspondantes.

Dans des régions à « forte densité », les *Universités européennes/ European Universities* agissent comme médiatrices entre les différents systèmes politiques nationaux et servent de porte d'entrée pour les investisseurs. La masse critique de chercheurs et chercheuses de différentes universités européennes d'une région augmente l'attractivité pour les investisseurs. Elles renforcent ainsi l'intégration régionale et contribuent de manière essentielle au développement de régions du savoir européennes avec des partenaires provenant du monde scientifique, économique, culturel et de la société civile.

Modèles pour la capacité innovatrice et l'internationalisation des membres

Les *Universités européennes/ European Universities* produisent des plus-values notables pour les établissements d'enseignement supérieur y participant. L'usage efficace et durable de synergies et

complémentarités au sein du groupement développe les forces respectives et permet de pallier les faiblesses. Ces synergies entre des cultures scientifiques différentes, des compétences et potentiels spécifiques renforcent les excellentes performances de recherche, enrichissent l'enseignement et permettent des gains d'efficacité – par exemple dans l'utilisation et l'exploitation communes d'infrastructures de recherche. Elles montrent ainsi un potentiel innovateur aussi bien pour les établissements membres que pour l'enseignement supérieur en général.

Les *Universités européennes / European Universities* sont la manifestation de l'internationalisation de la science. En tant qu'universités transnationales, les alliances universitaires régionales qui permettent des formes de mobilité de proximité rendent possible l'échange quotidien des étudiants, enseignants-chercheurs et personnels administratifs par-delà les frontières. La force et l'attractivité internationale des alliances européennes d'établissements d'enseignement supérieur permettent également, par le recrutement des meilleures têtes au niveau international, la compétitivité au niveau global. L'*Université européenne / European University* peut ainsi assumer un rôle de médiatrice, de support de partenariats internationaux institutionnalisés et de réseaux multilatéraux. Elle apporte de ce fait une contribution essentielle à l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur européens et en accroît l'excellence par la création de nouveaux réseaux mondiaux.

La capacité de L'*Université européenne / European University* à servir de modèle se fonde sur la fiabilité et la stabilité des coopérations institutionnelles à long terme ou pérennes de ses membres. Ceux-ci se fixent des objectifs stratégiques de coopération qui sont ancrés dans les universités membres.

Renforcement des sites universitaires en Europe

Les *Universités européennes / European Universities* sous la forme d'alliances institutionnalisées d'établissements d'enseignement supérieur européens peuvent s'appuyer sur des réseaux entre universités et établissements d'enseignement supérieur en Europe qui existent depuis longtemps. Une poursuite de la centralisation de l'enseignement supérieur ou la création d'autres institutions européennes qui doivent s'affirmer face aux établissements d'enseignement supérieur européens, ne paraît pas sensée. Les *Universités européennes / European Universities* maintiennent, en tant que groupements d'établissements territoriaux ou thématiques, les forces du système de l'enseignement supérieur européen et, par une mise en commun ciblée de leurs compétences dans des domaines de recherche choisis, augmentent la capacité innovatrice et la compétitivité de tous leurs membres. La mise en place d'*Universités européennes / European Universities* permet à des sites universitaires en situation périphérique au niveau national de se mettre en réseau pour devenir des régions du savoir concurrentielles au niveau mondial.

Les *Universités européennes / European Universities* sont composées d'universités autonomes et portées par celles-ci. Elles constituent la base d'une structure de facilitation qui renforce la coopération et la simplifie par-delà les frontières. Avec une structure centrale légère et un fort ancrage dans les universités, elles créent des plus-values pour chaque établissement d'enseignement supérieur et renforcent, par la mise en commun de leurs compétences, leur compétitivité et leur attractivité sur le plan régional, national et international.

Dans le respect de l'autonomie de leurs membres, les *Universités européennes / European Universities* ouvrent la voie vers l'avenir du paysage européen de l'enseignement supérieur. Elles s'engagent dans des voies nouvelles et donnent des réponses européennes aux défis de l'enseignement supérieur du 21^{ème} siècle.

2. Conditions de la réussite d'une « Université Européenne »

La mise en place d'*Universités européennes / European Universities* n'est possible que sur la base d'un financement à long terme des missions centrales. Les processus de coordination et d'implémentation au sein d'un groupement d'universités européennes autonomes nécessitent des ressources fiables. Les exemples de groupements d'universités existants montrent la portée limitée de modèles de financement basés sur les fonds propres des universités ou des financements de programmes (essentiellement des fonds FEDER).

Si les *Universités européennes* doivent mener à une coopération pérenne institutionnalisée, elles doivent bâtir sur un noyau solide de projets de recherche et d'enseignement qui nécessite un financement substantiel. Un financement de coopérations avec l'impact voulu en matière d'„effet de création de profils“ et de portée internationale ne peut être réalisé par le budget de base des universités participantes. Les instruments financiers existants dédiés au renforcement des partenariats et des réseaux par le biais de coopérations au niveau universitaire («partenariats stratégiques » avec un soutien maximal de 125 000 €) ne sont pas suffisants pour le montage d'une coopération structurelle à long terme.

Budget minimal pour une Université européenne (exemple de calcul)

a) Equipement du Secrétariat central

Une *Université européenne* possède un Secrétariat qui assure les missions de coordination et de gestion du groupement. Les autres missions administratives et de conseil peuvent être accomplies par les services compétents des universités membres.

Administrateur/trice / Directeur/trice

Chargé(e)s de recherche et de technologie, du portail de formation et de l'e-learning, de la communication et des finances

Gestion

Frais de fonctionnement et de mobilité

env. 500.000 euros p.a.

b) Fonds pour l'équipement décentralisé dans les universités

Une *Université européenne* est ancrée dans ses universités membres. Les missions de coordination, d'information et de développement de programmes et de projets dans les universités membres seront réalisées par les coordinateurs/trices décentralisés.

Coordinateurs/trices décentralisé(e)s (avec 5 universités membres),
frais d'équipement et de mobilité

env. 400.000 euros p.a.

Fonds de mobilité pour les étudiants, enseignants-chercheurs et le personnel administratif (avec 5 universités)

env. 5.000.000 euros p.a.

env. 5.900.000 euros p.a.

c) Fonds de recherche

Research Hubs européens / Plateformes européennes de recherche et de formation axée sur la recherche dans les domaines prioritaires communs

Une *Université européenne* s'appuie sur une coopération étroite dans la recherche et l'enseignement d'excellence. Seul l'établissement d'installations de recherche et de formation visibles et concurrentielles au niveau international permet la profondeur visée de mise en réseau et de coopération. Une *Université européenne* s'appuie donc sur de un à quatre plateformes européennes de recherche, qui reposent sur une stratégie cohérente et qui affûtent distinctement le profil des universités membres.

Menés par une équipe de scientifiques d'excellence provenant des universités partenaires, les plateformes de recherche ont vocation à rehausser l'attractivité des *Universités européennes* pour les postdoctorants et doctorants internationaux.

En outre, les plateformes de recherche ont la mission, sur la base de l'excellence en recherche, de développer des méthodes et des formats innovants pour la formation universitaire (en particulier au niveau Master avancé) et ainsi servir de laboratoire d'enseignement pour un renforcement durable de l'enseignement fondé sur la recherche dans les universités membres.

Nous suggérons ici une durée de financement d'au moins cinq ans pour un volume annuel de 3 millions d'euros.

env. 3.000.000 euros p.a.

Avec trois plateformes de recherche et d'enseignement: **env. 9.000.000 euros p.a.**

Ecoles doctorales intégrées / écoles universitaires de recherche (Graduate Schools)

La formation de jeunes chercheurs et chercheuses d'excellence au sein des plateformes de recherche et de formation axée sur la recherche se fait dans des „Graduate Schools“ innovantes selon le modèle des European Training Networks (ETN) dans le cadre des actions Marie Skłodowska-Curie. Elles se caractérisent par une recherche et un accompagnement transfrontaliers ainsi que la mise en relation entre la recherche fondamentale et appliquée. La durée de financement devra être au moins de 5 années, le montant de financement proposé se situe entre 1 et 2 millions d'euros.

European Graduate Academy axée sur le domaine de la physique/chimie ou des sciences de la vie:

env. 2.000.000 euros p.a.

European Graduate Academy axée sur le domaine des sciences humaines et sociales ou des humanités en général :

env. 1.000.000 euros p.a.

Avec trois European Graduate Academies: **env. 4.500.000 euros p.a.**

d) Fonds pour l'enseignement

Les cursus de bachelor et de master dans les profils de recherche attirent les meilleures têtes au niveau européen et international et constituent la relève scientifique pour la recherche et les entreprises.

Il devra s'agir ici de formats d'enseignement innovateurs – les *Universités européennes* sont en même temps des laboratoires de l'enseignement du futur et doivent intégrer par exemple les domaines du numérique, des méthodes innovatrices d'apprentissage des langues, de l'insertion professionnelle et du coaching interculturel.

env. 1.000.000 euros p.a.

Pour cinq universités membres: **env. 5.000.000 euros p.a.**

=====

Besoins financiers: env. 19.500.000 euros p.a.

e) Forfait stratégique

Une *Université européenne* doit pouvoir agir de façon durable et stable. En fonction des conditions cadres divergentes entre les universités dans l'espace européen, un forfait stratégique doit permettre des mesures particulières pour l'approfondissement de la coopération et l'implantation de mesures pilotes stratégiques.

Un forfait stratégique de 5 % de la somme globale du soutien est proposé.